

## SEANCE DU 23 MAI 2014

**Présents** : MM. LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, CANO Alain, DE SOUSA Helder, DUMARTIN Pascal, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier, Mmes LARROUTUDE Marie, BESTI Pascale, COURDE Sylvie, POUTS Elisabeth, SINSAU-PARFAIT Jacqueline,

**Absents** :

**Excusés** : M. CAZENAVE Pierre-Alexandre qui donne pouvoir à M. MAGENDIE Michel

Secrétaire de séance : M. LADEVEZE Thierry

CCAS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du nom des membres qu'il a donné pour faire partie du Conseil d'administration du CCAS. Il s'agit de :

-Mme ANTON Marie-France,

-Mme BEGUE Sandra,

-Mme SEGUIN Monique,

-Mme SEMPE Geneviève,

-Mme PERE SARRAILHE Bernadette

### ◆ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article 1650 du Code général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire.

Il précise que dans les communes de moins de 2000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que celui de leurs suppléants est de six.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Pour être commissaire il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Etre âgé de 25 ans au moins,
- Jouir de ses droits civils,
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

De plus, un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de proposer au Directeur Départemental des finances publiques la liste des 24 noms ci-dessous afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires.

Titulaires	Suppléants
BITAILLOU Guy	LAMY-MASCAROU Claude
CANO Alain	CAZENAVE Pierre-Alexandre
LARROUTUDE Marie	COURDE Sylvie
BESTI Pascale	DE SOUSA Helder
DUMARTIN Pascal	LADEVEZE Thierry
LEBLOND Didier	POUTS Elisabeth
MATRAS Hervé	COLOMBATO Alain
WEBER Karine	SEGUIN Monique
PORTALET Gabriel	LASSUS THEZE Jean Jacques
BEGUE Philippe	ANTON Antoine
CASANAVE dit BERDOT Daniel	MATRAS-CAZANAVE Maguy
CAPDEBOSCQ Jean-Bernard (Saint-Jammes)	COUSTET David (Higuères-Souye)

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.